17me ANNEE. — NUMERO 38. **La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (Pie IX.) JEUDI 17 FÉVRIER 1887

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la Liberté.) M. V. X.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté

LA LIBERTÉ

P. A.

Journal quotidien politique et religieux

Abonnements :	3 mois.	6 mois.	Un an.
Suisse	Fr. 6 »»	11 »»	20 »»
Union postale . . .	» 10 »»	19 »»	36 »»

Bureaux : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 10 centimes.

Les **annonces** sont reçues par MM. ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

LES COUPS DE BOURSE

L'article publié dans la *Liberté* sous ce titre, la semaine dernière, a provoqué quelques observations du *Confédéré*.

L'organe radical veut bien se déclarer d'accord avec nous pour « réprouver les manœuvres de ces boursicotiers, qui ne se font aucun scrupule de ruiner autant de gens qu'ils peuvent, pour remplir leur coffre de l'argent gagné laborieusement par des moyens honnêtes. »

Mais l'entente, qui n'est nullement cordiale, ne va pas plus loin.

Le *Confédéré* trouve à nous reprocher:

1° D'avoir « couru à la recherche d'arguments » chez des confrères avec qui nous sommes bien rarement d'accord. En effet, nous avons cité, à côté de l'*Univers*, la *Justice* de Clémenceau, le *Genevois* et d'autres journaux encore. Ce n'était, du reste, pas tant pour y puiser des arguments que nous aurions pu apparemment trouver tout seuls, que pour montrer que la question est purement économique, et que tous les journaux indépendants des boursicotiers apprécient de même les manœuvres coupables d'une exploitation sans scrupule et sans frein. Nous avons produit l'appréciation unanime de la presse honnête, sans distinction d'opinion politique ou de croyance religieuse.

2° Et cependant le *Confédéré* nous accuse d'avoir « pincé la corde religieuse ». Le reproche nous étonne. Il est bien vrai que nous avons signalé les auteurs des coups de Bourse, ceux qui, à l'aide de bruits de guerre habilement propagés, ont jeté le désarroi dans les Bourses et plongé dans la misère une foule d'honnêtes gens. C'est un groupe de banquiers juifs venu d'Allemagne pour sucer l'épargne française.

Ce n'est pourtant pas notre faute, s'il s'est trouvé des juifs pour faire les coups de bourse de ces dernières semaines. Le fait est constant. La *Liberté* ne l'a pas révélé; elle n'a fait que le signaler en s'en référant à des journaux de toutes nuances, qui tous sont d'accord pour désigner les mêmes noms très israélites.

Constater ce fait indéniable, ce n'est pas affirmer que « la religion seule est la cause de ces effondrements de bourse. » La *Liberté* n'a pas dit cela, et en nous prêtant ce langage, le *Confédéré* nous prouve qu'il ne sait pas même lire un journal. Si la religion se trouve mêlée à l'affaire, c'est du fait du *Confédéré* et de lui seul.

Le judaïsme n'est pas seulement une religion, c'est surtout une race, essentiellement différente des autres races qui peuplent l'Europe, une race qui a bien pu entrer dans diverses nationalités, mais sans abdiquer sa nationalité propre. Le juif est campé en Europe; il forme un vaste réseau économique qui s'étend sur toutes les nations. L'entente qui existe entre les israélites, le caractère cosmopolite de leur genre d'affaires : c'est là une force pour eux et un danger pour les autres races séparées par les frontières et les langues.

Nous n'avons garde de nier l'influence de la religion sur le développement historique d'une race, et nous pourrions rechercher ce que le talmud a fait du peuple juif. Si le *Confédéré* veut discuter cette question contradictoirement avec nous, nous sommes prêts. Mais nous ne l'avons pas abordée, pas même indirectement, dans l'article visé par notre confrère radical; il n'y est fait aucune allusion à la religion juive. Si donc quelqu'un a saisi « sa guitare creuse » pour « pincer la corde religieuse » ce n'est nul autre que le *Confédéré*.

Il y a apparence que le journal radical n'a cherché qu'un prétexte pour remettre en scène les affaires Bontoux et l'expédition du marquis de Rays. On allègue que nous aurions soutenu ce dernier. L'assertion n'est pas plus exacte que celle de tout à l'heure, d'après laquelle nous aurions « pincé la corde religieuse » à propos de coups de bourse. La personnalité du marquis de Rays et son entreprise nous ont toujours été absolument indifférentes; mais pour les écraser, on avait mis en avant des arguments souvent fort dangereux, des erreurs économiques et religieuses que nous ne pouvions pas laisser passer sans protestation. La preuve, du reste, que la *Liberté* n'a pas patronné l'entreprise du marquis de Rays, c'est qu'on ne citerait pas un seul catholique suisse qui s'y soit trouvé compromis financièrement, ou qui ait pris part à l'expédition.

La lumière se fait abondante sur les affaires Bontoux et sur les affaires Langrand-Dumonceau, que le *Confédéré* a oublié, on ne sait vraiment pas pourquoi. Ce sont là des vaincus. Ils ont entamé une lutte ardente et hardie contre la spéculation juive. Ils ont été écrasés, non par le jeu normal et loyal des règles de la spéculation, mais par l'intervention de gouvernements poussés par Léon Say et Bara, au service des Rothschild, qui ont jeté dans la balance le pouvoir de l'Etat pour l'empêcher d'incliner du côté des adversaires du judaïsme cosmopolite. C'est comme dans un duel à l'épée, où un tiers survenant saisirait l'un des adversaires pour donner à l'autre les moyens de l'assassiner.

Nous ne sommes pas partisans du duel, nous ne le sommes pas non plus de la spéculation. Nous avons toujours cru et dit que Langrand-Dumonceau et Bontoux et ceux qui les ont imités, s'engageaient dans une voie fausse et dangereuse et compromettaient des causes et des intérêts bien supérieurs aux fluctuations de bourse, dans des aventures d'avance condamnées à une triste fin. Un catholique sera toujours vaincu quand il sortira du terrain solide des principes et des règles tracées par l'Eglise.

Cependant, il faudra toujours faire une différence entre des spéculateurs comme Bontoux qui acceptent un duel sur le terrain de la Bourse avec des adversaires comme les Rothschild, et ces agioteurs que nous avons vus, depuis quelques semaines, faire de la Bourse une véritable forêt de Bondy où tous ceux qui osaient s'y aventurer y laissaient la bourse, sans compter que plus d'un y a laissé la vie, de désespoir.

Nouvelles fédérales

Gothard. — D'après une dépêche de Berne à la *Revue*, la nouvelle se confirme qu'il serait accordé à la Direction du Gothard, en tant que les gouvernements d'Allemagne et d'Italie y accéderaient, un terme de 10 ans pour construire une seconde voie au grand tunnel.

Nominations militaires. — Le Conseil fédéral a promu au grade de :

a) Lieutenant-colonel des troupes d'administration : Walker, Emmanuel, à Bienne; Siegwart, Franz, à Berne ; Barrelet, Paul, à Colombier.

b) Major de cavalerie : de Muralt, Rob., à Zurich.

Accidents de chemins de fer. — Il résulte d'une récente statistique que l'année dernière il y a eu en Suisse trente-trois déraillements, dont neuf en pleine voie, et quinze collisions.

Frontière italienne — Les gardes frontières italiens, près de Chiasso, sont depuis quelque temps considérablement augmentés, sans qu'une recrudescence de contrebande justifie cette mesure qui coïncide avec le service très actif des carabiniers des Alpes. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle explication ne soit demandée au Quirinal.

Recours. — Un recours dirigé contre le gouvernement du canton de Bâle-Ville pour rétention de papiers de légitimation a été écarté par le Conseil fédéral comme non fondé, par les motifs suivants :

1. Sous le régime de la Constitution fédérale de 1848, tout comme depuis l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale de 1874 et spécialement aussi depuis les décisions de principe de 1875 et de 1876, par lesquelles la rétention de papiers de légitimation pour réclamations de droit civil a été déclarée inadmissible, la jurisprudence fédérale a établi logiquement, vis-à-vis du principe de la liberté d'établissement du citoyen, les réserves des actions et des intérêts de droit pénal et a reconnu que l'exercice de la justice pénale, la poursuite pénale d'un inculpé et l'exécution des jugements en cette matière ne pouvaient être ni entravés ni empêchés, pour les cantons, par la Confédération.

2. Dans le recours en question, il s'agit de l'exécution d'un jugement pénal, qui a été prononcé contre le recourant, pour un délit, en application du code pénal de Bâle-Ville et qui prévoit la peine de l'emprisonnement pour le cas de non payement de l'amende prononcée.

La supposition de la transformation de l'amende en emprisonnement s'est réalisée, et cette dernière peine doit maintenant recevoir son exécution.

Dans le but d'assurer cette exécution, l'autorité judiciaire compétente en matière pénale a mis le séquestre sur les papiers de légitimation du condamné, et celui-ci a été signalé au département de police du canton de Bâle-Ville.

Dans ces conditions, et attendu que la loi fédérale sur l'extradition des malfaiteurs et des prévenus ne peut pas être appliquée, à cause de la nature du délit, la remise des papiers de légitimation séquestrés équivaudrait à une entrave, sinon à une impossibilité d'exécuter la sentence pénale, aussi ne peut-on pas, en invoquant l'art. 45 de la Constitution fédérale (liberté d'établissement), réclamer la levée du séquestre.

Taxe militaire. — Un fonctionnaire postal a recouru au Conseil fédéral contre la taxe militaire qui lui a été imposée, quoi qu'il ait fonctionné, pendant le service de campagne, comme chef de la poste militaire et qu'il ait conséquemment fait du service militaire actif.

Le recours a été écarté comme non fondé par les considérations suivantes :

a) Les fonctionnaires et les employés de l'administration des postes sont, en conformité de l'art. 2, lettre B, de la loi fédérale sur l'organisation militaire, libérés du service militaire pendant la durée de leurs fonctions, et ils sont tenus conséquemment de payer la taxe d'exemption du service militaire.

b) Les fonctions que remplit un employé dans la poste militaire ne modifient en rien sa situation vis-à-vis de l'administration fédérale des postes.

c) Ces fonctions ne peuvent pas tenir lieu de service militaire, attendu que le personnel postal chargé de les remplir n'est pas appelé à ce service par l'autorité militaire et qu'il ne figure surtout pas sur les états de l'effectif de la troupe ; au contraire, ces fonctions s'exercent sur l'ordre de l'administration des postes, et elles sont en outre rétribuées d'une manière spéciale.

Police internationale. — Le *Grütlianer*, organe central de la société ouvrière du Grütli, proteste énergiquement contre la tendance qui commencerait à se faire jour dans la police suisse, de se faire la servile domestique de la police allemande au point de vue des opinions politiques.

Ainsi la police de Winterthour s'est distinguée dernièrement par des renseignements qu'elle a fournis à la police de Rastadt concernant un ouvrier ayant travaillé à Winterthour, le dénonçant comme socialiste et « peut-être même anarchiste. »

La police de Coire a agi tout autrement.

Dépêches télégraphiques

Paris, 15 février.

La Chambre a discuté une interpellation de M. Blancsubé, qui a blâmé l'emploi de navires de commerce pour le service du transport de troupes dans l'extrême Orient.

Après une réponse du ministre de la marine, l'ordre du jour pur et simple a été adopté par 292 voix contre 234.

Une dépêche de Berlin au *Temps* constate une détente, le parti militaire perdant de l'influence.

Vienne, 15 février.

La Chambre des députés autrichiens a été saisie aujourd'hui d'une demande de crédit de douze millions de florins pour équiper la landwehr et le landsturm.

La Chambre des députés hongroise a été saisie d'une demande de crédit de sept millions pour l'armement des honveds et du landsturm. L'exposé des motifs dit que l'Autriche Hongrie veut la paix, mais doit être prête à tout événement.

Rome, 15 février.

S. E. le cardinal Cattani, archevêque de Ravenne, est mort.

Il était âgé de 64 ans et faisait partie du Sacré-Collège depuis 1879.

Londres, 15 février.

A la Chambre des communes, sir John Gorst dit que le gouvernement n'a pas reçu de confirmation de l'entrée des troupes chinoises en Birmanie.

M. William Smith déclare que dans l'état actuel des négociations relatives à la question bulgare, il convient de ne pas faire de communication additionnelle sur ce sujet.

Rome, 15 février.

A la suite des interprétations erronées et de parti pris auxquelles ont donné lieu les deux lettres de S. Em. le cardinal Jacobini au nonce de Munich sur le Centre allemand et le septennat, le Saint-Père vient de faire adresser une troisième lettre, toute de louange et d'encouragement, au chef du Centre, M. le baron de Frankestein. Ce document est, d'ailleurs, le complément, l'explication naturelle des deux précédents, dans lesquels le Saint-Père conseillait l'adoption du septennat pour des raisons d'un ordre supérieur.

Ces raisons, le Centre n'a pas cru d'abord qu'il était facile de les faire comprendre aussitôt du public, parce qu'il était alors impressionné des lourdes charges que le septennat entraînerait. C'est uniquement pour cela, comme l'attestent les explications transmises au Vatican par le chef du Centre, que les représentants de ce parti ont cru pouvoir différer de se rendre aux conseils du Saint-Siège.

Dernières dépêches

Constantinople, 16 février.

Dans une réunion tenue aujourd'hui, à laquelle assistaient les représentants de la Porte et les délégués bulgares, un accord a été conclu sur la composition de la Régence. Elle comprendra Stambuloff, Zankoff et un troisième personnage qui sera absolument neutre. Le choix de ce troisième membre sera l'objet d'un accord ultérieur.

On a admis également en principe la nomination d'un nouveau ministre de la guerre.

Londres, 16 février.

Le *Daily-News* fait ressortir les inconvénients de la politique d'ingérence en Egypte que suit le cabinet.

Il déclare que l'Angleterre doit se borner à maintenir libre la route des Indes. La neutralisation doit préserver l'Egypte contre le retour de la domination ottomane.

Londres, 16 février.

Une dépêche de Souakim au *Times* annonce que les Italiens occupant Massaouah ont évacué tous les forts et avant-postes.

Ils ont reçu des renforts.

Lausanne, 16 février.

La section fédérale des chemins de fer du département des postes oblige le *trafic et mouvement* de la S.-O.-S. à organiser le service du personnel des trains de façon à ce que les employés obtiennent régulièrement des jours de repos reconnus indispensables pour la santé et la sécurité du service.

Berne, 16 février.

Un délégué italien a aussi pris part à la conférence du Splügen. Elle a décidé de faire élaborer un plan de détail avec prix d'estimation, et de convoquer tous les cantons et Compagnies intéressés à une nouvelle conférence appelée à répartir les frais préliminaires.

A une demande de ce genre, qui lui arrivait de la police d'une ville d'Alsace, elle a répondu qu'elle n'était pas là pour donner de tels renseignements.

Nouvelles des cantons

A propos de guerre. — Une mauvaise farce a été jouée, l'autre jour, à un brave montagnard vaudois, dans des circonstances assez comiques.

Dans un chalet isolé des environs de Gryon (Vaud), se présenta, vers 10 heures du soir, la semaine dernière, un soldat inconnu qui subitement vint en réveiller les habitants.

Une femme âgée, surprise dans son sommeil, ouvrit la fenêtre et cria dans la nuit :

— Qui est là ? Que voulez-vous ?

— Dites à votre fils qu'il doit se trouver demain matin, à dix heures, à Lausanne, avec sa compagnie, le sac garni au grand complet.

— Et pourquoi faire ?

— Par ordre militaire. Le bataillon est mis sur pied et doit partir de suite pour la frontière. La guerre est déclarée.

— Et ! mon père, est-il possible. Quel malheur !

— C'est comme ça... Dites-lui seulement de se dépêcher et d'être demain sur les rangs.

— Attendez ! je vais le réveiller. Vous pourrez mieux lui dire tout ça que moi.

— Impossible ! Il est tard et j'ai encore plus d'une vingtaine de soldats à trouver chez eux et à commander avant le jour... Bonsoir !...

Et l'inconnu disparut dans la nuit. La bonne mère, toute épouvantée, se hâte de réveiller son fils, lui raconte l'arrivée du courrier, s'habille et enfin l'aide à se préparer.

Le lendemain matin, longtemps avant le jour, le brave troupier — consciencieusement harnaché, muni de tout l'attirail nécessaire pour une sérieuse entrée en campagne, depuis le sac à pain jusqu'à sa gourde, de la gamelle au brassard, rien n'y manquait — courait ou descendait lestement les sentiers ou marchait à longs pas sur la route blanche de neige, afin d'arriver à temps à Bex pour prendre le premier train.

En passant devant la gendarmerie, le sergent D. l'arrêta.

— Hé l'ami ! où allez-vous comme ça tout équipé ?

— Je vais prendre le train pour Lausanne où je dois me trouver à 10 heures. J'ai été commandé hier soir par une piquette, nous devons partir pour la frontière, il paraît que la guerre est déclarée.

— Vous avez été trompé, mon brave, nous n'en sommes pas encore là ; allons chez le chef de section et nous verrons ce qui en est.

Là, le trop crédule fusilier apprit, à sa grande colère et confusion, qu'il avait été l'objet d'une indigne mystification, et qu'il ne lui restait qu'à remonter tranquillement chez lui.

Il va sans dire que celui qui s'est permis de se jouer ainsi d'un camarade trop « bon enfant » et donner des ordres militaires fallacieux, va être poursuivi devant les tribunaux.

Il suffirait en effet que cette mauvaise farce se répétât quelquefois dans nos campagnes pour qu'en cas d'appel sérieux plus d'un soldat isolé vînt à se méfier des ordres qui pourraient le surprendre dans la nuit.

La fugue de Chodat. — D'après nos informations, dit le *Démocrate* de Delémont, et les premières constatations faites, la fuite de Henri Chodat ne serait pas la conséquence de jeux de bourse.

Il n'y a du moins aucune trace de semblables opérations dans les livres de la Banque foncière du Jura à Bâle ou à la Banque du Jura à Delémont.

Par contre, Chodat aurait fait des prêts d'argent à des amis au moyen de détournements, qui jusqu'à présent ne paraissent pas être très élevés, et opéré au moyen de faux qui auraient été découverts par la Banque du Jura.

Chodat, pressentant une dénonciation et une révocation, aurait enlevé frauduleusement à la Banque du Jura et dans une autre banque de la place une somme de 12,000 francs et serait allé par le rapide de 6 heures prendre à Bâle un train de nuit.

Conflit lumineux. — Le conseil municipal du Locle vient de donner sa démission en raison du vote exprimé par le conseil général au sujet de l'éclairage, vote par lequel le conseil général s'est prononcé en faveur de l'éclairage électrique de la ville, alors que le conseil municipal était partisan de conserver le mode d'éclairage actuel, soit par le gaz.

Faveurs aux vieux-catholiques. — Une petite scène de Kulturkampf s'est déroulée mardi au Grand Conseil de Bâle. On discutait les allocations budgétaires en faveur des intrus vieux-catholiques. Un député catholique, M. Hediger, fit remarquer qu'on obligeait ainsi les contribuables catholiques à concourir aux frais d'un culte qui n'est pas le leur, pendant qu'eux-mêmes ne reçoivent rien de l'Etat. Il proposa en conséquence de tenir compte de l'art. 49 de la Constitution fédérale dans le nouveau projet de loi sur l'impôt. M. Brenner, directeur de la Justice, répondit en invoquant l'art. 12 de la Constitution bâloise ! D'où il résulte que la souveraineté cantonale est inviolable dès qu'il s'agit d'atteindre les droits des catholiques ; par contre, le Conseil fédéral est tout puissant pour appuyer les vieux-catholiques dans les cantons où l'Etat ne les favorise pas.

Les propositions des députés catholiques ont été rejetées et le budget vieux-catholique adopté dans son intégrité.

Passage du Splügen. *(Corresp. de Coire).* — La population de notre chef-lieu ainsi que les habitants de la partie de notre canton dont les intérêts sont liés au percement du Splügen ont appris avec une réelle satisfaction que la conférence des cantons intéressés, réunie à Zurich samedi dernier, avait résolu de reprendre en main le projet de ce passage international.

D'autre part, les partisans du Lukmanier s'agitent aussi et ils peuvent compter sur le concours des gothardistes. A cause de l'Engadine, la majorité de notre canton est plutôt favorable au Splügen.

Mandement de Carême. — La Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Bâle pour le Carême de 1887 développe cet article du *Credo : « Je crois à la vie éternelle. »* Le Mandement est suivi d'instructions touchant la célébration du centenaire du B. Nicolas de Flüe.

Elan patriotique. — Une Société de musique de Winznau (Soleure) s'est offerte au Conseil fédéral comme musique de landsturm !

Sauve qui peut. — Le correspondant suisse des *Débats* est doué d'une telle imagination que, à l'en croire, la ville de Genève devrait être bondée de titres et de fonds provenant du canton de Vaud. Ecoutez ce qu'il narre dans sa dernière correspondance :

« Les étrangers continuent à se sauver du canton de Vaud ou, plus simplement, à sauver leur portefeuille, en vertu de la disposition singulière qui les dispense de payer l'impôt sur les titres et valeurs déposés hors du canton. L'autre jour, je faisais route, de Lausanne à Genève, avec un Vaudois dont la valise m'a fait rêver ; elle était bourrée de titres appartenant à des étrangers et qui émigraient d'une banque de Lausanne dans une banque de Genève pour se soustraire à la rapacité du fisc. Cette valise, hélas ! n'est pas seule de son espèce. Vous devinez la figure que font les banquiers vaudois ! »

Une chose nous étonne, c'est qu'aucun pick-pocket n'ait encore profité de ce déménagement de titres pour exercer sa profession sur la Suisse Occidentale.

Mœurs fédérales. — Le mariage civil, à la façon fédérale, donne lieu à de singuliers abus en Argovie. Une commune veut-elle se défaire d'une pauvre fille qui lui est à charge, vite elle la met à l'encan ; mais à l'inverse de ce qui se passe dans une enchère, c'est ici la commune qui paie.

Elle s'adresse à cet effet à des jeunes gens d'autres communes, auxquels elle offre sa ressortissante en mariage, avec un pourboire assez important pour allécher le futur mari. Puis, en quinze jours on bâcle le mariage, qui se conclut exclusivement devant l'officiel d'état civil. De cérémonie religieuse, point.

Or, il arrive parfois que le conjoint ainsi marié à la vapeur disparaît le même soir avec le *pourboire* de la commune et plante-là la bourgeoise. Trois cas de ce genre se sont présentés récemment dans le Kulturstaat.

Nouvelles de l'Etrange

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Rome, 13 février 1887.

Le Saint-Père continue à jouir d'une excellente santé, malgré les variations atmosphériques que nous venons de subir à Rome et dans toute l'Italie. La neige, en effet, est venue, le 9 courant, blanchir les toits et les coupoles de la Ville éternelle, et c'est là un fait assez extraordinaire ; aussi les Romains en ont été absolument étonnés.

Le Saint-Père a accordé de nombreuses audiences à des évêques et aux diplomates. Entre autres il a reçu en audience privée Mgr Azarian, patriarche des Arméniens, qui est venu à Rome lundi dernier et, comme je vous l'ai déjà annoncé, est chargé de présenter au Pape un riche anneau orné de brillants, que le Sultan envoie au Pape avec une lettre autographe. En même temps le patriarche des Arméniens catholiques offrira à Sa Sainteté une riche étole enrichie de décorations allégoriques. C'est un hommage de l'Arménie catholique, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII.

On annonce aussi la prochaine arrivée à Rome d'une ambassade extraordinaire de l'empire du Japon, chargée par le Mikado de remettre à Sa Sainteté une lettre autographe de Sa Majesté impériale du Japon, en réponse à la lettre que le Souverain-Pontife lui fit parvenir, en faveur des chrétientés de l'empire par un des vicaires apostoliques du Japon. Dans cette lettre, le Mikado renouvelle l'assurance que le catholicisme continuera de jouir, dans son empire, de la plus entière liberté d'expansion.

Dans une séance de la Congrégation des Rites, tenue au Vatican le 8 de ce mois, les cardinaux et prélats qui composent cette Congrégation ont examiné les miracles attribués à l'intercession du bienheureux Rodriguez, religieux de la Compagnie de Jésus, et auteur d'ouvrages ascétiques bien connus par les âmes pieuses. Si les dernières séances à ce sujet, donnent un résultat favorable, la canonisation de ce serviteur de Dieu pourra avoir lieu à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté, avec celle des deux autres bienheureux de la Compagnie de Jésus, Claver et Berchmans.

***

Les journaux font grand bruit à cause de la publication des lettres du cardinal secrétaire d'Etat au nonce de Munich et au Centre. Dans cette lettre, le Pontife et Chef de l'Eglise montre *qu'il poursuit le grand et noble but qu'il* s'est proposé depuis son avènement au Siège du Prince des Apôtres. Ce but, c'est le rétablissement de la paix parmi les nations. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer cet acte et on comprendra aussitôt sa haute sagesse.

Tout le monde sait comment Léon XIII négocie depuis des années pour le rétablissement de la paix religieuse en Allemagne. Par l'expérience des choses qu'il possède, certes, à un haut degré, il a vu que cet acte hâterait cette paix, qu'il la rendrait plus complète, et il n'a point hésité à demander une concession au Centre catholique, pour obtenir ainsi ce bien supérieur, la paix religieuse.

En second lieu, les informations personnelles ont fait prévoir à Sa Sainteté que cette concession empêcherait la guerre entre la France et l'Allemagne, guerre désastreuse pour les deux nations. Aussi, Léon XIII s'est empressé de s'interposer ainsi en médiateur de la paix. C'est ce que la presse française a bien compris, et tous ont vu dans cet acte un gage de paix pour leur pays.

Un troisième motif indiqué dans la lettre même du cardinal secrétaire d'Etat, c'est que par cet acte le Pape obtiendra un appui de la part de l'Allemagne pour améliorer sa situation à Rome. Ce point est très important, et les journaux libéraux italiens ont voulu le dénaturer.

On a crié à l'intervention étrangère par les armes. Accuser Léon XIII de réclamer une intervention pareille, c'est faire preuve d'ignorance et de mauvaise foi. Si Léon XIII se montre si jaloux d'épargner à des puissances telles que la France et l'Allemagne les horreurs de la guerre, à qui fera-t-on croire qu'il veuille les détourner sur son propre pays ?

Mais peut-on faire au Souverain-Pontife un crime s'il cherche à se ménager des appuis et à intéresser les gouvernements en vue d'une solution pacifique et diplomatique d'une question aussi vitale pour l'Eglise et le Saint-Siège. Ce n'est pas seulement son droit, mais son devoir, d'agir ainsi.

On crie à l'intervention étrangère, mais la question romaine est internationale, et aucun catholique n'y est étranger. On dit que la solution pacifique est une chimère, les Italiens ne reviendront pas sur ce qu'ils ont fait. Mais, il y a dix ans, aurait-on cru que le chancelier d'Allemagne reconnaîtrait ses torts et se rapprocherait du Vatican, lui qui a commencé en Allemagne la guerre religieuse qu'il est maintenant le premier à reconnaître nuisible à la force du pays ? L'Italie ne reconnaîtra-t-elle pas aussi un jour que, pour être vraiment grande, elle a besoin de la Papauté, dont la force et l'influence viennent d'être si hautement démontrées ? Alors on fera le premier pas vers cette solution pacifique tant désirée par le Pontife, et on donnera à ce peuple cette paix religieuse qui est le premier de tous les biens.

L'Italie vient d'ailleurs de donner la preuve de sa faiblesse intérieure et extérieure. La crise ministérielle est survenue, les partis se font la guerre, s'affaiblissent mutuellement, et l'on ne sait comment reconstituer un ministère qui ait de l'autorité dans le pays et auprès des puissances.

Un député libéral, M. De Zerbi, a reconnu cette situation difficile et en indique la cause.

---

45 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

EXIL !

PAR

M. DU CAMPFRANC

A notre passage Adam Marko suspendit son travail ; et, par un mouvement machinal, porta la main sur un bandeau noir, qui lui masquait une partie du visage.

Tous désignaient Marko sous le nom de fou.

Fou ! L'était-il vraiment ? Je ne le crois pas : mais, repoussant à coup sûr ; car, le bandeau s'étant dérangé, nous vîmes une pauvre face rongée par un ulcère.

Mlle Vilérieff se recula dans un mouvement d'horreur ; ses yeux étincelèrent.

— Comment, dit-elle d'une voix affreusement sèche, dure et méchante, comment peut-on laisser sur notre chemin un monstre pareil. Quel horrible visage ! c'est hideux.

Et, dans sa main, la petite cravache était toute prête à se lever.

Le déporté entendit les cruelles paroles, ainsi qu'une injure du jardinier chef, qui, accouru en toute hâte, le cinglait d'un coup de fouet, en lui disant avec brutalité :

— Pourquoi, chien, quitter l'ombre des massifs et venir ainsi dans l'allée des maîtres. Au large ! Et vite.

Les yeux du proscrit exprimèrent une infinie tristesse. Confus, sous l'outrage, il baissait sa pauvre tête aux cheveux blancs, tandis que Mademoiselle, émue d'une profonde pitié, s'approchait du gardien, et lui disait avec fermeté :

— Pourquoi maltraiter cet homme ?... Quel mal a-t-il fait ?

Puis se tournant vers le disgracié, elle reprit avec bonté :

— Vos fleurs sont charmantes, vous les cultivez à ravir. Voudriez-vous m'en cueillir un bouquet, mon cher Marko ?

Le pauvre vieillard se mit à trembler violemment.

— Moi, bégayait-il, moi, vous donner des fleurs ?...

Les dégoûts et les mépris de tous, les dures paroles qu'il venait d'entendre et la *brûlure* de sa joue qui, sans cesse, lui disait que le mal le rongeait toujours, tout cela lui oppressait l'âme, le rendait craintif. Il avait pleine conscience de sa répugnante laideur, et il n'osait cueillir les roses.

Puis, comme Mademoiselle, avec un doux sourire, lui faisait signe en disant : « J'attends » il se baissa enfin, lia avec un brin de jonc quelques frais boutons, et les remit à notre amie avec des yeux humides où parlait la reconnaissance.

Mademoiselle voulut lui glisser quelques kopecks, mais le déporté refusa énergiquement.

— Non, dit-il, non, trop heureux de vous servir !

Et il joignait les mains pour remercier l'ange, la sainte, qui acceptait de lui les fleurs parfumées et nuancées par Dieu, notre père à tous.

Mademoiselle, le bouquet sur ses lèvres, respirait le suave parfum.

— Il embaume, dit-elle.

Olga Vilérieff demeurait muette d'étonnement. Elle frissonnait. Son regard, si altier à la minute précédente, s'était adouci pour bientôt briller de l'éclat d'une larme mal dissimulée. C'est qu'elle avait devant les yeux le spectacle le plus touchant : celui du grand amour, de cet amour qui se nomme Charité ; qui, de siècle en siècle, fait naître les saints. « Tout ce que vous aurez fait, a dit Jésus-Christ, au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » Le pauvre, c'est donc Jésus... Jésus lui-même, qui nous a tant aimés, Jésus qui est mort pour tous. Comment passer à ses côtés, sur le même chemin, sans lui *donner une marque d'amour et de* respect.

Cet exemple impressionna très fortement Mlle Vilérieff, car, peu de jours après, elle me disait :

— Croiriez-vous, Nadèje, que Mademoiselle conserve encore dans sa chambre les fleurs cueillies par Marko ?

Et rêveuse, elle ajouta :

— J'avais cruellement blessé ce malheureux, et votre amie l'a vengé. Je le comprends, maintenant, le pauvre n'a pas seulement besoin de pain, mais aussi de pitié, d'affection, nous devons relever sa dignité.

Etait-ce la belle Russe, l'altière Olga qui me parlait ainsi ?... O sainte et sublime contagion du dévouement. Mon amie avait opéré un miracle.

Palais d'été, août 18...

A l'exemple du czar autocrate, le moujick joue au despote. Lui, si humble devant le maître, se redresse près de sa femme et s'arme du fouet. A son tour, la femme gronde l'enfant... Et l'enfant ?... Il y a bien, par là, quelque chose de plus petit que lui, de plus inoffensif : un agneau... le chien familier...

Ah ! misère humaine ! Du trône à la chaumière, l'homme est donc toujours le même. On trouve en lui un peu de bonté, très peu ; mais beaucoup, beaucoup de dureté, beaucoup d'égoïsme.

L'heure était matinale, et en suivant, à côté de Mlle Vilérieff, les méandres formés par les allées du parc, je disais ces choses à notre amie. De sa voix si harmonieuse elle me répondait.

— Vous êtes sévère, ma chère Nadèje. Que voulez-vous ? Il faut de l'indulgence. Le serf souffre cruellement et la misère aigrit. Dieu, la bonté même, ne fait-il pas tomber la rosée sur la fleur odorante et sur l'herbe folle ? Ne nourrit-il pas le passereau et l'épervier ? Et Dieu n'est-il pas le grand modèle ?

Mlle Vilérieff parlait peu ; mais elle écoutait toute rêveuse, comme si un mystère se révélait à elle. Quelles étranges paroles : Bonté ! Mansuétude ! Ses prunelles, d'un bleu si profond, regardait fixement une trouée de soleil intense traversant la voûte des sapins, tandis que sa main, négligemment, sans même en avoir conscience, jouait avec un des bouts de sa ceinture russe, ceinture faite d'un ruban tissé d'argent, qui serrait, à la taille élancée, une longue robe de mousseline garnie de riches dentelles.

(A suivre.)

« Pour qui regarde Rome de haut et de loin, Montecitorio, avec son Parlement, est moins encore que petit; on ne le voit même pas; il se perd dans un amas de choses diverses; tandis que la coupole de Saint-Pierre domine la ville. *Rome, c'est le Vatican*, et ce Vatican, que l'on représente comme tombé dans la décrépitude, reste puissant et plus digne que nous de s'appeler romain. »

V.

Le Centre et l'évêque de Mayence

Le *Journal de Mayence* publie la déclaration suivante :

Déclaration

On annonce dans le N° 77 du *Journal de Francfort* que l'évêque de Mayence, Dr Paul Haffner, a déclaré dans un banquet qu'il est aussi partisan du septennat. Si cette communication a pour but d'impliquer ma personne dans le mouvement électoral, je dois faire observer que je n'ai aucun motif de prendre position dans les questions politiques et militaires du jour.

Je ne disconviens point toutefois d'avoir exprimé dans une conversation particulière la pensée que si l'agitation actuelle pouvait être *dissipée par l'adoption du* septennat, ce serait une chose très heureuse. Mais je regretterais que la publication peu discrète d'une déclaration confidentielle donnât occasion de croire que j'aie eu l'intention de juger l'attitude des députés actuels du Centre, ou d'anticiper sur les décisions de la future députation.

J'abandonne la solution si difficile des questions politiques pendantes à la sagesse et à la conscience des hommes éprouvés qui se sont acquis tant de mérites par la défense de nos intérêts religieux.

Dieu veuille que l'Allemagne catholique trouve dans le futur Reichstag une représentation aussi forte et aussi solide que dans la précédente assemblée.

Mayence, le 12 février 1887.

† PAUL-LÉOPOLD,
évêque de Mayence.

Les élections en Alsace-Lorraine

M. le chanoine Winterer, curé de Saint-Etienne de Mulhouse, député sortant, vient de lancer le manifeste suivant :

Electeurs,

Vous êtes appelés à élire un député, le 21 février.

Le Reichstag a été dissous.

« Il n'a pas voté le septennat ».

Il a refusé d'accorder « pour sept ans » l'augmentation de l'effectif de paix de l'armée telle qu'elle était demandée, — une augmentation de 41,000 hommes.

Electeurs,

Les paroles que j'ai prononcées et les votes que j'ai émis au Reichstag depuis trois ans vous sont connus.

Je me suis élevé une fois de plus contre la dictature.

J'ai demandé la protection équitable de l'ouvrier.

J'ai voté en faveur des lois protectrices du métier.

J'ai voté pour les droits destinés à protéger l'agriculture.

J'ai voté contre le monopole de l'eau-de-vie. — L'Etat tend à tout envahir : il faut mettre une barrière à cette tendance.

Je n'ai pas pu me résoudre à voter l'augmentation de l'armée, ni pour sept ans, ni pour trois ans.

Electeurs,

Ce que j'ai fait hier, je le ferai encore demain, si vous me confiez de nouveau votre mandat.

Les charges militaires pèsent si lourdement sur l'Alsace-Lorraine, dont les fils sont dispersés sur tous les points de l'empire ! Je ne contribuerai pas à rendre les charges militaires plus lourdes.

On vous a dit : Voter pour le septennat, c'est la « paix » ; voter contre le septennat, c'est la « guerre ».

Ce sont des mots.

Plus on a de soldats, plus on est tenté de les mettre en ligne.

Le militarisme épuise les peuples.

Electeurs,

Votez selon votre conscience.

Que Dieu nous préserve des horreurs d'une guerre !

Si la guerre devait venir, elle ne viendra ni par vous, ni par moi.

Comptez sur mon désir de servir mon pays. *Je compte sur votre calme et votre* fermeté.

Nous nous connaissons depuis treize ans.

Allez à l'urne, comme vous l'avez toujours fait depuis 1874.

L. WINTERER.

Troubles en Irlande

La surexcitation la plus vive a régné à Glascow, dans l'après-midi de dimanche, en conséquence de la démonstration faite par les socialistes pour témoigner de leurs sympathies à l'égard des mineurs du Lanarkshire.

Quinze à vingt mille personnes se sont réunies dans les rues, que la police fit évacuer *plusieurs fois au milieu des huées.*

Des projectiles de divers genres furent lancés aux agents.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Un corps nombreux de police se tenait prêt à marcher. La troupe était consignée dans ses casernes.

La ville était calme dans la nuit de dimanche à lundi.

Un grand meeting nationaliste a été tenu le même jour à Terry-Point, comté de Wateford. Ce meeting, qui devait primitivement avoir lieu à Youghai, avait été interdit dans cette localité.

A Terry-Point, les manifestants ont brûlé, au milieu des acclamations, une copie de l'interdiction ; l'enthousiasme n'était nullement apaisé quand la foule est rentrée à Youghal et la police a dû charger plusieurs fois.

A Belfast, malgré les mesures de précaution prises par la police, une collision s'est produite samedi soir, vers 11 heures, entre orangistes et catholiques, dans le quartier de Falls-road. On s'est battu à coups de pierres ; un homme a été grièvement blessé d'un coup de couteau à la tête. Hier, un commencement de désordre a été promptement réprimé, la journée a été calme.

L'affaire de Saati

Les rapports du général Gené, datés du 29 janvier, sont arrivés dimanche à Rome.

Ces rapports constatent que de grandes masses, composées de 5 à 6,000 Abyssins, se montrèrent, vers 11 heures du matin, le 25 janvier, dans les vallées des environs de Saati.

Le major Boretti, commandant de Saati, envoya une demi-compagnie avec des bachi-bouzouks, sous les ordres du lieutenant Cuomo, pour inquiéter les Abyssins dans leurs mouvements, et les obliger à combattre sous le fort. Il y eut un engagement dans lequel le lieutenant Cuomo fut blessé.

Les Abyssins avaient attaqué vivement ; *leurs cavaliers* étaient nombreux ; ils arrivèrent jusqu'à 300 mètres des forts, favorisés par le terrain.

Les Italiens résistèrent bravement et ils empêchèrent les Abyssins d'avancer davantage. Ces derniers se retirèrent à 4 heures et à 4 ½ heures leur retraite devint une véritable fuite qui fut saluée par les hourrahs des Italiens.

Les pertes des Abyssins furent assez grandes.

Les Italiens eurent 5 morts et 3 blessés, y compris les bachi-bouzouks.

Le commandant fait l'éloge de l'esprit militaire italien.

Le commandant de Saati ayant demandé des approvisionnements, on lui envoya le 26 janvier trois compagnies avec une section *de mitrailleuses* pour escorter les approvisionnements, sous les ordres du lieutenant-colonel Decristoforis. Celui-ci adressa, entre 8 h. 30 et 9 h. 30, deux billets au commandant de Monkullo l'informant que de grandes forces ennemies l'avaient attaqué près de Dogali.

On envoya une compagnie commandée par le capitaine Tauturi, qui constata la catastrophe. Nos soldats et nos officiers étaient tombés en ordre comme s'ils eussent été en ligne.

Il y avait peu de blessés.

Les Italiens succombèrent après une lutte de cinq heures contre 20,000 Abyssins auxquels ils infligèrent de grandes pertes. Ils avaient épuisé toutes leurs munitions.

90 blessés purent se sauver.

Les forces disponibles étant peu considérables et les détachements isolés, le général Gené ordonna aux détachements de Saati, de Vua et d'Arafali de se retirer.

Ces deux derniers furent embarqués. Celui de Saati, commandé par le major Boretti, profita de la nuit pour rentrer à Monkullo.

Les journaux publient de nombreux détails tout à l'honneur des Italiens.

Le lieutenant-colonel Decristoforis, blessé, était resté au dernier moment avec douze soldats ; il leur dit qu'il fallait mourir avec le nom de la patrie sur les lèvres, puis il leur ordonna de rendre les honneurs à leurs compagnons morts en leur présentant les armes ; c'est ainsi qu'ils furent frappés et qu'ils succombèrent.

L'agitation en Macédoine

On mande de Constantinople au *Times :*

« Des avis officiels reçus de Salonique confirment que des émissaires bulgares cherchent à provoquer un soulèvement en Macédoine.

« Des renforts ont été envoyés de Salonique dans les districts agités, où l'état de siège a été proclamé.

« Certains mouvements ayant été constatés à la frontière, le commandant en chef, à Salonique, a enjoint aux commandants des garnisons d'être sur le qui-vive et d'user de tous les moyens que nécessiteront les circonstances. »

Un conflit en Afrique

Le gouverneur portugais du Mozambique a réclamé formellement la cession d'un territoire que la convention anglo-allemande avait reconnu comme appartenant au sultan de Zanzibar et a demandé une réponse dans les 24 heures.

Le sultan a répondu que l'on devait en *déférer, pour cette question, à des puissances* amies.

Le consul portugais a alors amené son pavillon et les relations diplomatiques ont été interrompues.

On annonce que quelques navires de guerre portugais seraient partis pour Tungi et qu'ils auraient menacé de bombarder ce point.

Entre Anglais et Chinois

D'après les correspondances de Rangoon, dans la Basse-Birmanie, les Anglais ont beaucoup à se plaindre de l'attitude des Chinois de Bhamo, qui reçoivent le mot d'ordre du vice-roi du Yunnan. Une bande de Célestes a envahi de nuit un petit camp anglais et a tué trois soldats ; peu après, un sergent qui était sorti des baraquements pendant la nuit a été décapité : son corps a été jeté dans l'Iraouaddy.

Les journaux anglais constatent que le *vice-roi du Yunnan est hostile à l'établissement* des Anglais dans la Haute-Birmanie, que le commerce chinois à Bhamo ne leur est pas favorable. Ils ajoutent que cette attitude est extraordinaire, étant données les excellentes relations qu'ils entretiennent avec la cour de Pékin.

Renseignements et Nouvelles

France. — Le ministère français de l'instruction publique vient d'accorder une petite pension viagère à Mme Legoff, veuve d'un fonctionnaire des postes et télégraphes et mère de Romain Legoff, l'étudiant en médecine qui accomplit un acte d'héroïsme en se prêtant à une transfusion du sang dont il mourut. Une rue de Paris porte le nom de ce jeune homme.

Alsace-Lorraine. — Des visites domiciliaires ont été opérées à Strasbourg, à la réquisition du ministère public de l'empire, à propos de relations que la ligne française des patriotes entretient avec l'Alsace-Lorraine.

Russie. — On mande de Vienne au *Standard* d'après des rapports émanant de bonne source, que la Russie poursuit sans interruption *ses préparatifs militaires et ses concentrations* de troupes sur la frontière du sud-ouest, qu'une activité fiévreuse règne dans les arsenaux de la mer Noire.

— On a exagéré l'affaire de complot des élèves de l'école marine ; il n'y a pas eu 80 arrestations comme on l'a dit, mais 20, dont cinq officiers de marine ; deux de ces derniers sont très jeunes et ont été promus l'an dernier.

Bulgarie. — Le parti Karaweloff a discuté les propositions Zankoff, qu'il accepte en partie. On admettrait un ministre de la guerre russe, mais les officiers bulgares compromis ne rentreraient pas dans l'armée. Zankoff est rentré à Sofia. Les négociations continuent.

Palestine. — Les moines italiens qui sont préposés à la garde du tombeau à Jérusalem ont demandé au supérieur de leur Ordre de leur indiquer quel accueil ils devraient faire au prince héritier d'Italie, qui doit arriver ces jours-ci en Terre Sainte. Le supérieur, après avoir pris les ordres du Vatican, a donné l'ordre aux moines de faire une brillante réception au prince de Naples, qui aura un jour le droit de porter le titre de roi de Chypre et Jérusalem, auquel sa famille n'a jamais formellement renoncé.

Canton de Fribourg

L'élection du 13 février dans le Lac

Voici le résultat de l'élection du 13 février dans le district du Lac, pour le remplacement de M. Rytz, député :

Electeurs inscrits	3614
Votants	2790
Bulletins nuls ou blancs	17
M. J. Johner, candidat radical, est élu par	1751
M. Tschachtly	1015
Voix éparses	7

Ainsi que nous le disions avant hier, les voix qui ont manqué au candidat conservateur, se retrouvent en déficit dans les communes de la partie catholique du district.

Les communes protestantes ont donné à M. Tschachtly au moins autant de voix qu'au 5 décembre, à part toutefois Chiètres, où une différence était prévue en raison de la présence et de la grande popularité de M. le capitaine Johner.

Nous mettons en regard, dans le tableau ci après, le total des voix données à M. Tschachtly au 5 décembre et au 13 février :

	5 décembre	13 février
Agrimoine	3	3
Barberêche	72	37
Buchillon	5	9
Chandossel	28	23
Champagny	4	6
Charmey	8	18
Châtel (Bourg)	7	6
Chiètres	147	95
Cordast	63	31
Cormerod	47	20
Cormondes	116	76
Corsalettes	18	16
Courgevaud	16	15
Courlevon	20	28
Cournillens	65	49
Courtaman	25	16
Courtepin	55	34
Courtion	44	34
Cressier	92	79
Frœschels	25	31
Guschelmuth	35	15
Hauteville	2	10
Jentes	9	9
Liebistorf	106	87
Lourtens	1	0
Meyriez	5	6
Misery	48	31
Montilier	15	16
Morat	39	35
Ormey	47	45
Ried	6	10
Salvagny	33	33
Villarepos	53	30
Vuilly-le-Haut	25	23
Vuilly-le-Bas	26	17
Wallenbuch	12	3
Wallenried	31	19
Total	1353	1015
Communes protestantes	443	415
Communes catholiques	910	600

Le *Bien public* et le radicalisme. — Nos confédérés catholiques de la Suisse allemande sont priés de prendre note des vœux que forme le *Bien public* pour que le 21e arrondissement revienne au radicalisme. Ce sera affaiblir le groupe de la députation catholique au Conseil national, mais le *Bien public* n'a cure de ce détail.

Après avoir signalé le succès de la candidature radicale dans le district du Lac, le journal des modérés ajoute :

Ceci est d'augure favorable pour les élections du Conseil national dans le 21e arrondissement.

C'est clair, n'est-ce pas ?

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 15 février

Sont nommés :

MM. Louis d'Epinay, préfet du district du Lac ; Gobet, révérend curé, membre des commissions scolaires d'Estavayer-le-Gibloux, Villarsel et Villarlod ; Bise, révérend curé, membre de la commission scolaire de Vuisternens-en-Ogoz.

— Le Conseil rend un arrêté sur la perception de la taxe d'exemption du service militaire pour 1887 et un autre arrêté concernant l'impôt sur le commerce et l'industrie pour le même exercice.

Séance du 16 février

M. le capitaine Frédéric Weck, à Fribourg, est promu au grade de major d'infanterie.

Place fédérale au concours. — Télégraphiste à Gruyères (Fribourg). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 2 mars 1887, à l'inspection des télégraphes, à Lausanne.

Emprunt à primes de la ville de Fribourg. — Dix-septième tirage des séries du 15 février 1887. Sont *sorties les* séries :

56	731	755	1427	1450	1669
1692	2074	2144	2546	2833	3511
3770	3772	4459	4603	5022	7503
7851	8100	8327	9174	9488	9538
9806	10246				

Le tirage des lots aura lieu le 15 mars prochain.

FAITS DIVERS

ENGOUEMENT BRITANNIQUE. — On a signalé, il y a quelques mois, la souscription de 150 millions lancée par la brasserie Guiness, à Londres, qui se transformait en société par actions ; cette souscription fut couverte *vingt-et-une fois.* Ce résultat est dépassé. Séduite

par l'exemple, la brasserie Allsopp, qui livre du *pale ale* au monde entier, a voulu à son tour se transformer en compagnie par actions, au capital de 83 millions et demi.

La souscription a eu lieu le 7 février, et les capitalistes désireux d'acheter des actions sont arrivés en masses si compactes devant les bureaux de la London and Westminster Bank, chargée de l'opération, que la rue où ils sont situés présentait l'aspect de la fameuse rue Quincampoix au beau temps de Law et de son système. Des escouades de policemen ont été obligées de garder les abords de la Banque pour maintenir l'ordre. On ne connaît pas encore d'une façon précise le montant des souscriptions, mais on dit qu'elles dépassent *quatre milliards* de francs, c'est-à-dire que cet emprunt de 83 millions serait couvert près de 50 fois! Cet engouement de capitalistes pour une affaire de brasserie est un nouveau triomphe pour Gambrinus.

—

UNE EXPÉDITION DANS LE KHORASSAN. — L'expédition scientifique russe qui a exploré récemment le Khorassan et la région transcaspienne, vient de publier son rapport à Saint-Pétersbourg.

De ce rapport, fait par l'ingénieur Kanchine, il ressort que l'expédition a découvert de profonds gisements de sel de Glauber dans l'oasis de Merv, ainsi que de sel ordinaire, près d'Akrabat, sur la frontière afghane; de nombreux timuli renfermant divers minèraux, près d'Imanbata, des cavernes mystérieuses dans *l'oasis de Pendine, et d'énormes gisements* d'aimant, de minerai de fer, de plomb, dans le Khorassan.

On a également trouvé d'autres richesses dans la région transcaspienne, entre autres du minerai de plomb à Karakala, de la naphte (pétrole) près des monts Zéliats, du gypse et de la naphte au Tchéléken. L'expédition a, en outre, rapporté une immense collection d'objets géologiques, zoologiques, botaniques et ethnographiques des plus intéressants par leur caractère, leur structure et encore inconnus jusqu'à nos jours.

M SOUSSENS, *Rédacteur*

Etoffes pour robes de bal, double largeur (garanti pure laine) nuances lumière les plus nouvelles, **à 1 fr. 20 la demi-aune ou 1 fr. 95 le mètre**, est expédié en mètres seuls, coupons de robes, ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger & Cie, Centralhof, Zurich.**

P.-S. *Envoi de collections d'échantillons et de gravures haute nouveauté sur demande gratis.* (O. 214)

Revue de la Suisse catholique, paraît chaque mois par livraison de 80 pages. Elle forme au bout de l'année un beau volume de 960 pages.

Pour faciliter la propagande et étendre l'action de la *Revue,* le prix d'abonnement a été réduit à 8 fr. pour la Suisse et à 9 fr. pour les autres pays de l'Union postale.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE FÉVRIER

I. L'art et la philosophie au moyen âge, chanoine de Courten. — *II. Réponse au* Semeur vaudois *et à* Evangile *et* Liberté, Verax. — *III. Les martyrs d'Angleterre,* Genoud, professeur. — *IV. Notice historique sur l'Abbaye et le Chapitre de Moutier-Grandval,* Mgr Chèvre. — V. *Chenilles et moineaux,* X***. — *VI. Le château de Fardun* (suite), H. Thorin. — *VII. Notices bibliographiques.* — I. *Le protestantisme vu de Genève en 1886.* — II. *Pensée d'une croyante,* par Marie Jenna. — III. *Œuvres polémiques de Mgr Freppel,* ***. — *VIII. Chronique,* J.

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

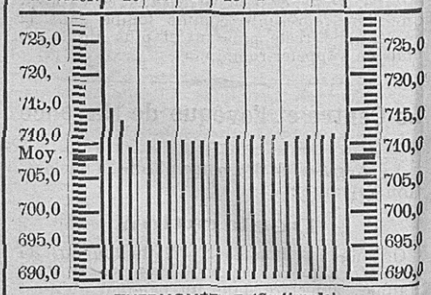

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Février.	10	11	12	13	14	15	16	Février
7 h. matin	-11	-13	-11	-10	-10	-3	-5	7 h. matin
1 h. soir	-7	-5	-3	-3	3	-4	-4	1 h. soir
7 h. soir	-8	-7	-5	-8	3	-3		7 h. soir
Minimum	-11	-13	-11	-10	-10	-4		*Minimum*
Maximum	-7	-5	-3	-3	-3	-3		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & Cie

Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

Maladie des yeux

Le Dr Verrey, médecin-oculiste à Lausanne, reçoit régulièrement **tous les samedis** de midi à 2 heures, rue de Lausanne, 60 (à côté de l'Evêché), à **Fribourg.** (165/142)

ON DEMANDE dans un petit *ménage une* servante de toute confiance, qui sache faire la cuisine. S'adresser à l'Agence Orell, Fussli & Cie, Fribourg. (O 203)

Une jeune fille munie de bonnes références cherche de suite une bonne place comme **femme de chambre.** S'adresser à **Orell, Fussli & Cie.** (O. 200)

Petit traité de la reconnaissance envers Dieu, à l'usage de la jeunesse. Prix **25** cent. l'exemplaire; **20** fr. le cent.

Souliers pour militaires

sont toujours confectionnés sur mesure et d'après la plus récente ordonnance, par **Niggli-Kofmehl,** cordonnier, au Stalden. (O 206)

CABINET

de F. BUGNON

chirurgien-dentiste, à FRIBOURG

Nouvelles dents américaines très solides et imitant admirablement les dents naturelles, qu'elles remplacent parfaitement pour la mastication.

Le très saint sacrifice de la Messe, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix **20** cent.

Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix **50** cent.

INSTITUT LINGUISTIQUE & COMMERCIAL

SAINT-JOSEPH, A LUCERNE

SOUS LA PROTECTION DE L'ÉPISCOPAT SUISSE

Langues allemande, française, anglaise, italienne; Comptabilité, Mathématique et Correspondance commerciale. (O 205)

Rentrées à Pâques et au 1er Octobre

Pour prospectus et renseignements, s'adresser à la **DIRECTION.**

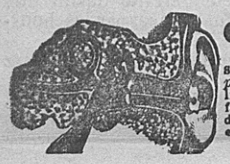

GUÉRISON de la SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS,** brevetés, de **NICHOLSON,** guérissent ou soulagent la **Surdité,** quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer **25** centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité,** et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres *hommes éminents qui ont été guéris par ces* **TYMPANS** et les recommandent hautement. — En écrivant, nommez ce journal S. V. P.

Adresser J. E. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

O F. 178 (O. 109)

O. I. I. M. V. I.

PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, FRIBOURG

POUR LE CLERGÉ ET LES SÉMINARISTES

ŒUVRES DE SAINT THOMAS

Doctoris angelici divi Thomæ Aquinatis Sermones et opuscula concionatoria. Parochis universis et sacris prædicatoribus dicata. Et edita a J. B. Raulx, canonico, Vallis-Colorum parocho et decano. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII et des approbations de S. Em. le cardinal archevêque Parochi, de NN. SS. les évêques de Verdun, de Saint-Dié, de Nancy, etc. 4 vol. in-12. — Prix : 12 francs; 2 vol. in-8 : même prix.

Sancti Thomæ Aquinatis doctoris angelici Quæstiones disputatæ, accedit liber de Ente et Essentia, cum commentariis R. D. D. Thomæ de Vio Cajetani cardinalis. Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta. Edition honorée *d'un bref* de Sa Sainteté Léon XIII. 4 beaux vol. in-8. — Prix : 24 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa theologica diligenter emendata, Nicolaï, Sylvii, Billuart et C. J. Drioux notis ornata. Edition classique. 8 beaux, vol. in-8 carré sur papier vergé. — Prix : 36 fr., net : 21 fr.

Sancti Thomæ Aquinatis Summa philosophica, seu de veritate catholicæ fidei contra gentiles. Un fort vol. in-8 carré de 610 pages. — Prix : 6 fr.

Manuale sacri concionatoris, seu sylloge methodica *sententiarum plurimarum e sacra Scriptura, S. S.* Conciliis, præstantissimis operibus Patrum necnon philosophorum exquisitius excerptarum, par l'abbé Dumont, auteur du *Catéchisme catholique.* 2 beaux vol. in-4 à deux col. — Prix, *franco* : 15 fr.

Biblionum Sacrorum Concordantiæ, vulgatæ editionis ad recognitionem jussu Sixti V Pontif. Max. Biblis adhibitam recensitæ atque emendatæ, ac plusquam viginti quinque millibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletatæ cura et studio F. P. Dutripon, theologi et professoris; octava editio accuratissime expurgata. A magnifique volume in-4 jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ordinaires. — Prix : net. 21 fr.; demi-reliure 5 fr. en plus.

POUR LA PRÉDICATION

Le Catholique, ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne, par l'abbé Piètre, curé de Fains (Meuse). Un fort volume in-8 d'environ 800 pages. — Prix : 6 fr. 50 et 5 fr. *franco.*

Ouvrage revêtu de l'approbation de Mgr Hacquard, évêque de Verdun.

La Mission ou Sermons populaires, pour les retraites et les missions, par le P. Félix Giordano, oblat de Marie, ancien missionnaire. Un fort vol. in-8 de 600 pages. — Prix : 4 fr. 25.

Conférences de Saint-Joseph de Marseille, la Foi, l'Eglise, le Saint-Siège, par le R. P. Vincent de Pascal, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8 de 450 pages. — Prix : 4 fr. 50.

Conférences sur le livre de Job, par le R. P. Henri Demante, S. J., avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; de S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon; de NN. SS. les évêques d'Evreux et de Périgueux. 1 vol. in-8 de 560 pages. — Prix, *franco* : 4 fr. 50.

Entretiens sur les livres de Judith et Esther, par le même auteur, avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose. Un vol. in-8. — Prix, *franco* : 4 fr.

Le salut par l'Eglise, conférences données à Rochefort-sur-Mer par le R. P. Guibé, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage approuvé par NN. SS. de Laval, de Vannes et d'Angoulême. Un vol. in-8 raisin, 290 pages. — Prix, *franco* : 1 fr. 20.

Conférences sur l'Eglise prêchées à Sainte-Croix de Nantes, par le P. Guibé. Un vol. in-12. — Prix : 0 fr. 80.

Le catholicisme au XIXe siècle, considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par Mgr Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Prêcheurs, archevêque d'Edesse, doyen du collège des théologiens; traduit avec approbation de l'auteur, par M. l'abbé Charles Vallée, chanoine honoraire de l'insigne basilique d'Anagni et de Bisignano, du clergé de Paris. — Prix : 3 fr.; *franco* : 3 fr. 50.

Sermons du R. P. Antoine Vieyra, jésuite portugais, traduits par l'abbé A. Poirel, prêtre du diocèse d'Amiens. Nouvelle édition. 6 forts vol. in-12. — Prix : 15 francs.

POUR CATÉCHISTES ET POUR FIDELES

Catéchisme catholique ou *Questionnaire avec réponses,* par l'abbé Dumont, curé de Saudrupt (Meuse). Troisième édition revue et augmentée. 3 forts vol. in-12. — Prix, *franco* : 10 fr.

Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacrements et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence, où l'on a mêlé un grand nombre de traits historiques, à l'usage des fidèles, par M. l'abbé Cathala. 2 vol. in-8. — Prix, *franco* : 6 fr.

Explication du Symbole des Apôtres, *avec des traits historiques,* à l'usage des Catéchistes et des fidèles, par le même auteur. 2 volumes in-12. — Prix : 5 fr.; *franco* : 6 fr.

Le catéchisme expliqué aux petits enfants en quarante leçons, précédé d'une étude sur la méthode, par le R. P. Henri Fournel, curé de Benoîte-Vaux. 1 vol. in-12. — Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr. 15.

Le Catéchisme de Léon XIII, traduit de l'italien par P. L. Bouchon et annoté par P. H. Fournel. Un vol. in-12 de 118 pages. — Prix : 1 fr., et par la poste : 1 fr. 15 cent.

Fin du monde présent, *et mystères de la vie future.* Conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé Arminjon, missionnaire apostolique. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 1 vol. in-18 jésus. — Prix : 3 fr.

OUVRAGES

HISTORIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES

Saint Paul, sa vie, ses missions, sa doctrine. — Troisième édition, par M. Marcellin Arnauld, avocat, avec approbation de 23 cardinaux, archevêques et évêques. Avec gravures, portrait et carte, *franco* par la poste : 9 fr. 75; avec portrait et carte, *franco* par la poste : 7 fr. 75; avec portrait sans carte, *franco* par la poste : 5 fr. 75.

Les Borgia, histoire du Pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia, par l'abbé Clément de Vebron. 1 beau vol. in-8 avec quatre belles gravures. — Prix, *franco* : 8 fr. 50.

La Liberté des Tombeaux, ou les cimetières neutralisés en violation du Concordat, par Edouard de Hornstein, docteur en théologie, avec introduction par S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle. Un vol. in-8. — Prix : 2 fr.

La Turquie, par l'abbé Durand, bibliothécaire de la Société de géographie de Paris; membre des sociétés d'anthropologie, de philologie, de la Société académique Indo-Chinoise; président de la Société des études catholiques, etc., etc. — Prix : 5 fr.; *franco,* 5 fr. 70.

Cet ouvrage est la reproduction des cours professés par l'auteur à l'Institut catholique de Paris.

Sainte Thérèse de Jésus *et les épines de son cœur* qui se vénère au monastère des Carmélites déchaussées, à Alba de Tormès, diocèse de Salamanque (Espagne). Ouvrage traduit de l'espagnol par M. l'abbé Olivier, curé de Glaire. 1 vol. grand in-8. — Prix : 2 fr. 50.

Doctrine spirituelle de saint François d'Assise, par le R. P. Apollinaire, franciscain. Un vol. in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères elzéviriens, illustré de 5 magnifiques gravures. — Prix, broché, *franco* : 5 fr.

Vie de sainte Marguerite de Cortone, nouvelle édition revue et augmentée de réflexions appropriées à chaque chapitre. 1 beau vol. in-18 jésus. — Prix : 1 fr. 50.

Vie du Bienheureux Pierre Canisius, apôtre du XVIe siècle, par le R. P. Canisius Bovet, précédée de la profession de foi jurée par le gouvernement de Fribourg. Un vol. in-12. — Prix : 2 fr.

Sainte Scholastique, son histoire et ses reliques, son pèlerinage à Juvigny-les-Dames, par M. l'abbé Loison, curé de Juvigny. — Prix : 1 fr 25.

Saints de la Suisse française, par l'abbé Genoud, curé d'Yverdon. 2 vol. — Prix, *franco* : 4 fr. 80.

Cet ouvrage, tout à la fois si important et si remarquable, a reçu l'approbation de cinq évêques de Suisse, de Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des *Petits Bollandistes.*

Vie de saint Benoît-Joseph Labre, avec le portrait du Saint, par un prêtre Mariste. Beau vol. in-12. — Prix, *franco* : 2 fr. 50.

Vie populaire de saint Benoît-Joseph Labre, né à Amettes en 1748, mort à Rome en 1783, en odeur de sainteté. Brochure in-18 de 140 pages. — Prix : 40 cent.; *franco* : 50 cent.

Histoire populaire de saint Laurent de Brindes, général de l'ordre des Capucins, traduit de l'italien du P. Angelico de Civita-Vecchia, du même ordre. Un vol. in-32. — Prix : 50 cent.

Un curé de campagne au XIXe siècle. Vie de Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, par Mme Emilien Desmousseaux de Givré. 2 vol. in-12. — Prix, brochés : 4 fr. 50. — Edition de luxe avec gravures illustrées : 10 fr.

La servante de Dieu M.-Agnès-Claire Steiner du Côté de Jésus. *Abrégé de sa vie écrit par son ancien confesseur, le R. P. de Reus.* Ouvrage traduit de l'italien par Mgr Constans. Un vol. in-12. — Prix, *franco* : 2 fr. 50.

OUVRAGES DE PIÉTÉ

L'amour du divin crucifié, méditations sur la douloureuse passion de N.-S. J.-C., par le R. P. Clémens, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes. 1 vol. in-8. — Prix : 5 fr.

Recueil des écrits de Marie-Eustelle, née à Saint-Palais de Saintes le 19 avril 1814, morte le 29 juin 1842. Deux beaux volumes in-12. — Prix : 5 fr.; *franco* : 5 fr. 60.

ŒUVRES DE S. ALPHONSE DE LIGUORI

Traduites par le R. P. PLADYS, rédemptoriste.

Les gloires de Marie, 2 vol. in-12, enrichis d'une belle gravure de Notre-Dame du Perpétuel Secours. — Prix : 5 francs; *franco* : 5 fr. 60.

La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. Un beau vol. in-12 orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur — Prix : 2 fr. 50.

Neuvaine en l'honneur de sainte Thérèse suivie d'un traité de perfection, de la même sainte. Charmant volume in-32. — Prix, *franco* : 0 fr. 50.

—

Les merveilles de Jésus au Sacrement d'amour, par l'abbé Gérardin. 2 beaux vol. in-12. — Prix : 5 fr.

L'âme pieuse dans ses rapports avec Jésus au Saint-Sacrement, par le même. 1 vol. in-12. — Prix : 2 fr.

Le paradis de l'âme chrétienne, méditations et prières, traduit du latin d'Horstius, par M. l'abbé A. Laurent, docteur en théologie. — Prix, broché 1 fr. 50; demi-reliure : 2 fr. 50.

Essai sur la prière considérée comme la clef du paradis, par M. l'abbé Sauveterre, avec l'approbation de NN. SS. les Evêques de Verdun et de Bayonne. 1 vol. in-8 de 254 pages. — Prix de l'exempl. : 3 fr.

L'Eucharistie, chefs-d'œuvre de l'amour divin, suivi des visites au Saint-Sacrement, de saint Alphonse de Liguori, par M. H. Lebon, auteur de *La Communion, c'est ma vie.* In-8 de 348 pages. — Prix, *franco* : 2 fr.

Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Verdun.

L'Eucharistie, symboles et poèmes, extrait des œuvres de Mgr de la Bouillerie, par un de ses disciples. Brochure in-12 d'environ 200 pages. Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'exemp.

Le Sacré-Cœur de Jésus, exposé théorique et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. P. Jean-Marie, *Franciscain* de l'Observance, docteur en théologie. Nouvelle édition. 1 vol. in-18 de 400 p. — Prix, *franco* : 2 fr.

Méditations sur les mystères du Chemin de la Croix, suivies de trois exercices pratiques, par M. l'abbé Cathala, tertiaire de Saint-François. Brochure in-16. — Prix, *franco* : 1 fr. 50.

—

Nombreux Ouvrages et Opuscules de Propagande.

—

Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie.